Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Affiché le
ID : 029-212902209-20230320-20231403845656-DE

PONT-L'ABBÉ
Pont-'n-Abad

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2023
N°8

OBJET :
Subventions annuelles associations

Présidence :
Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire :
Yann HIRIART

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 23
Nombre de Votants : 29

Le tableau ci-après indique les modifications apportées aux subventions de fonctionnement par le biais des critères d'attribution mis en place.

VILLE DE PONT-L'ABBE ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EN NUMERAIRE 2023		
Nom de l'association	**2022**	**Montant de subvention 2023**
SPORT DE COMPETITIONS - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
Football Club de Pont-l'Abbé	8 160,00 €	8 100,00 €
Pont-l'Abbé Basket Club	3 550,00 €	4 220,00 €
Rugby Club Bigouden	1 870,00 €	2 080,00 €
Club Athlétique Bigouden	4 180,00 €	4 040,00 €
Nageurs Bigoudens	3 030,00 €	3 735,00 €
Tennis Club de Pont-l'Abbé	1 855,00 €	3 260,00 €
Rama Thai Boxing Gym	2 090,00 €	1 865,00 €
Amicale Laique (judo - aikido)	1 335,00 €	1 425,00 €
SPORT DE COMPETITIONS - ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
Handball Club Bigouden	460,00 €	520,00 €
Club des Archers Bigoudens	80,00 €	120,00 €
Plomeur Tennis de Table	90,00 €	140,00 €
LOISIRS - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
Pétanque Bigoudène	80,00 €	130,00 €
Galoche Pont-l'Abbiste	90,00 €	90,00 €
Amicale Laique	2 830,00 €	3 410,00 €
Chorale Tud Ar Vro	930,00 €	920,00 €
La Balade illustrée	510,00 €	1 760,00 €
Cercle Celtiques de Pont-l'Abbé	1 370,00 €	1 660,00 €
Comité de Jumelage - Schleiden	0,00 €	1 080,00 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Affiché le
ID : 029-212902209-20230320-20231403845656-DE

CULTURE - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
Les Amis du Musée	350,00 €	350,00 €
Les Amis de la Bibliothèque	350,00 €	350,00 €
Les Amis de l'Orgue NDC	350,00 €	350,00 €
Association de Lambour	350,00 €	350,00 €
CULTURE ET LOISIRS - ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
BRAM	120,00 €	90,00 €
LABELISEE JEUNESSE - EDUCATION POPULAIRE		
Amicale Laique	1 000,00 €	1 000,00 €
MUSICALE A DESTINATION DES JEUNES - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
JMF	700,00 €	700,00 €
Association Les Ribines	700,00 €	700,00 €
ENVIRONNEMENTALE - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
Sur un air de terre	350,00 €	350,00 €
AURPPA	350,00 €	350,00 €
Ass. de Pêche et de Pisciculture AAPPMA	350,00 €	350,00 €
ANIMATION DE LA VILLE - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
Comité d'Animation de Pont-l'Abbé	850,00 €	850,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
Ass. Des Jeunes Sapeurs Pompiers	1 150,00 €	1 150,00 €
SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
UGSEL Ecole Primaire Privé	550,00 €	550,00 €
UGSEL Ecole Maternelles Privées	350,00 €	350,00 €
USEP Ecole Elémentaire Publique	550,00 €	550,00 €
USEP Ecole Maternelles Publiques	350,00 €	350,00 €
Ass. Sportives du Collège Laennec	550,00 €	550,00 €
Ass. Sportives de Saint Gabriel	1 100,00 €	1 100,00 €
DDEN	50,00 €	50,00 €
T'es Cap	1 600,00 €	1 600,00 €
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
Le Secours Catholique	1 000,00 €	1 000,00 €
Le Secours Populaire	1 000,00 €	1 000,00 €
Les Restos du Cœur	1 000,00 €	1 000,00 €
ACTION SOCIALE - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
Les Jardins Partagés	200,00 €	200,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	200,00 €	200,00 €
Loisirs Solidarités des Retraités	200,00 €	200,00 €
Force T du Pays Bigouden	200,00 €	200,00 €
ACTION SOCIALE - ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
France Alzheimer	50,00 €	50,00 €
Alcool Assistance de la Croix d'Or	50,00 €	50,00 €
ADAPEI 29	50,00 €	50,00 €
Jeunesse en Plein Air	50,00 €	50,00 €
ANIMATION MAISON DE RETRAITE - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
Ass. D'Animation de Pors Moro	1 000,00 €	1 000,00 €
Les Amis de la Résidence des Camélias	1 000,00 €	1 000,00 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Affiché le
ID : 029-212902209-20230320-20231403845656-DE

ANIMATION PUBLIC ADAPTE - ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
Handisports de Cornouaille	100,00 €	100,00 €
HUMANITAIRE INTERNATIONALE - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
PASI	150,00 €	150,00 €
AGRICOLE - ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
Elevage et passion		600,00 €
PATRIOTIQUE - ASSOCIATIONS PONT-L'ABBISTES		
Union Bretonne des Combattants	350,00 €	350,00 €
F.N.A.C.A.	350,00 €	350,00 €
A.N.A.C.R et Anciens Déportés	350,00 €	350,00 €
Le Souvenir Français	350,00 €	350,00 €

Total subvention fonctionnement	52 230,00 €	58 495,00 €

VILLE DE PONT-L'ABBE SUBVENTIONS AUX MANIFESTATIONS / EVENEMENTS	
SOUTIEN SEJOUR	
Colonie Amicale Laique	910,00 €
MANIFESTATION SPORT DE COMPETITION	
Football Club de Pont-l'Abbé	900,00 €
Tennis Club de Pont-l'Abbé	900,00 €
MANIFESTATION SPORT DE COMPETITION AVEC PLAN VIGIPIRATE	
Club Athlétique Bigouden	600,00 €
MANIFESTATION CULTURELLE ET LOISIR	
Association de Lambour	200,00 €
Galoche Bigoudène	200,00 €
Pétanque Bigoudène	200,00 €
EVENEMENT CULTUREL ANNUEL	
Salon bigouden du livre	700,00 €
Comité d'Animation de Pont-l'Abbé (Les Gras)	700,00 €
ASSOCIATION CONVENTIONNEE AVEC LES ECOLES	
Amicale Laique - Lire et faire lire	250,00 €
Tennis Club	250,00 €
AUTRES MANIFESTATIONS	
Salon Azimut	620 €

Total subvention manifestation	6 430,00 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Affiché le
ID : 029-212902209-20230320-20231403845656-DE

Les commissions VIE ASSOCIATIVE et FINANCES ont émis un avis favorable.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOPTE** l'ensemble des subventions attribuées aux associations pour l'exercice 2023

Marie BEAUSSART (cercle celtique), Olivier ANSQUER (Comité de Jumelage – Schleiden) Fabienne HELIAS (Comité de Jumelage – Schleiden et Football Club), Yann HIRIART (Football Club), Marie-Pierre LAGADIC (Les Jardins partagés), Gérard CREDOU (Association des jeunes sapeurs-pompiers) se déportent du vote

Fait à Pont l'Abbé le 17 mars 2023

Délibération certifiée exécutoire par le Maire**,**

LE MAIRE,

VILLE DE PONT L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.